

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité de vérification
(Séance publique)

Le 7 novembre 2023 à 17 h

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Membres du Conseil :

M. Benoit Fortin, vice-président du conseil, président du comité de vérification
M^{me} Geneviève Oger, présidente du conseil
M. David Paradis, conseiller scolaire

Membres externes :

M^{me} Ouma Cuniah
M^{me} Alvyde Ndzana

Membres de l'équipe de vérification externe :

M. Marc Brabant, associé chez Raymond Chabot Grant Thornton
M. Nicholas Scott, directeur chez Raymond Chabot Grant Thornton

Membres de l'équipe de vérification :

M^{me} Joelle Huneault, dirigeante principale
M^{me} Nathalie Ducharme, vérificatrice interne

Membres de l'administration :

M. Michel Laverdière, direction de l'éducation et secrétaire par intérim
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Vous êtes par la présente convoqué-e-s à la

Réunion du : **Comité de vérification**

Date : **Le 7 novembre 2023**

Heure : **à 17 h 00**

Lieu : **Réunion Microsoft Teams**

Réunion Microsoft Teams

Participez à partir de votre ordinateur, de votre application mobile ou de l'appareil de la salle

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

ID de la réunion : 219 738 387 255

Code secret : tS6pux

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

Rejoindre avec un appareil de visioconférence

399133830@t.plcm.vc

ID de vidéoconférence : 114 218 720 4

[Autres instructions VTC](#)

**COMITÉ DE VÉRIFICATION
SÉANCE PUBLIQUE
ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2023
 - 2.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2023
- 3. Séance huis-clos**
4. État de l'avancement des projets de vérification interne
5. Recrutement d'un nouveau membre externe
6. Évaluation du rendement du vérificateur externe
7. Fin du mandat du vérificateur externe
8. Réception en public des rapports transféré de la séance huis-clos :
 - Recommandation du comité de vérification d'approuver les états financiers 2022-2023 ;
9. Date des prochaines rencontres :
 - 6 février 2024
 - 4 juin 2024
10. Levée de la séance

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION-
(Séance publique)**

Le 12 septembre 2023

Le comité de vérification s'est réuni le 12 septembre 2023 de 17 h 04 à 17 h 06 et de 17 h 33 à 17 h 51 par vidéoconférence.

Membres du Conseil :

M. Benoit Fortin, vice-président du conseil, président du comité de vérification
M^{me} Geneviève Oger, présidente du conseil
M. David Paradis, conseiller scolaire

Membres externes :

M^{me} Ouma Cuniah
M^{me} Alvyde Ndzana

Membres de l'équipe de vérification :

M^{me} Joëlle Huneault, dirigeante principale
M^{me} Nathalie Ducharme, vérificatrice interne

Membres de l'administration :

M. Michel Laverdière, direction de l'éducation et secrétaire par intérim
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des Comites/Documents CV 12 sept 2023 site W.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CV_12_sept_2023_site_W.pdf)

1. MOT DE BIENVENUE

Le Conseiller Fortin, souhaite la bienvenue à tous.

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseillère Oger, appuyée par, Mme Ndzana propose :

QUE l'Ordre du jour soit approuvé.

ADOPTÉE

2.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflits d'intérêts.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUIN 2023

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis, propose :

QUE le Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUIN 2023

Aucune question découlant du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023

3. SÉANCE HUIS CLOS

À 17 h 06, conseillère Oger, appuyée par M^{me} Cuniah, propose :

QUE le Comité de Vérification public passe en séance à huis clos.

ADOPTÉE

4. CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier, présente le rapport de la charte du comité de vérification de l'équipe provinciale de vérification interne.

Cette charte doit être approuvée annuellement, M. Rodrigue souligne qu'il n'y a pas eu de modification.

M^{me} Ndzana, appuyée par M^{me} Cuniah, propose :

QUE le rapport en date du 12 septembre 2023 sur la « *Mise à jour de la charte du comité de vérification* » soit reçu.

QUE le Comité de vérification recommande au Conseil l'approbation de la Charte du Comité de vérification tel que présentée.

ADOPTÉES

5. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2022-2023

M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier, présente le rapport annuel du comité de vérification pour l'année 2022-2023.

Comme exigé par le Ministère, une version sommative leur sera transmise par l'entremise de leur portail en ligne.

M^{me} Cuniah, appuyée par la conseillère Oger, propose :

QUE le rapport en date du 12 septembre 2023 intitulé « *Rapport annuel du Comité de vérification pour l'année 2022-2023* » soit reçu.

QUE le comité de vérification approuve le *Rapport annuel du comité de vérification pour l'année 2022-2023* pour présentation au Conseil et au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉES

6. ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES PROJETS DE VÉRIFICATION INTERNE

Le comité prend connaissance du tableau de bord sommatif sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne, présentés par l'Équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires de langue française de l'Ontario (EPVI).

Conseiller Paradis, appuyé par conseillère Oger, propose :

QUE le rapport en date du 12 septembre 2023 sur l'« *État de l'avancement des projets de vérification interne* » soit reçu.

ADOPTÉE

7. ÉVALUATION DE L'ÉQUIPE PROVINCIALE DE VÉRIFICATION INTERNE

Le comité de vérification est demandé de compléter une évaluation du rendement de l'équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI). La présidence du Comité de vérification est demandée, en collaboration avec les membres du Comité de vérification, de compléter l'évaluation.

M^{me} Cuniah, appuyée par M^{me} Ndzana propose :

QUE le rapport en date du 12 septembre 2023 intitulé « *Évaluation de l'Équipe provinciale de vérification interne par le comité de vérification* » soit reçu.

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis propose :

QUE la présidence du Comité de vérification, en collaboration avec les membres du Comité de vérification, complète et soumette, avant le 20 octobre 2023 au surintendant des affaires, le sondage intitulé « *Évaluation de l'équipe régionale de vérification interne – Comité de vérification* » pour que celui-ci soit transmis à la direction de l'Équipe provinciale de vérification interne.

ADOPTÉES

8. AUTO-ÉVALUATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Chaque membre du comité de vérification est demandé de remplir le formulaire d'auto-évaluation du Comité de vérification et le soumettre à la surintendance des affaires avant le 20 octobre 2023.

Un sommaire des résultats, ainsi que les commentaires reçus seront présentés par la surintendance des affaires pour discussion lors de la prochaine rencontre du comité de vérification.

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis, propose :

QUE le rapport en date du 12 septembre 2023 intitulé « *Auto-évaluation du comité de vérification* » soit reçu.

QUE les membres du comité de vérification remplissent le formulaire d'auto-évaluation et le soumettent à la surintendance des affaires avant le 20 octobre 2023

ADOPTÉES

9. MANDAT DE VÉRIFICATION INTERNE 2023-2024

M^{me} Joëlle Huneault, Dirigeante principale de l'EPVI, présente le sujet au comité de vérification. Aucun changement n'est proposé pour l'année 2023-2024.

M^{me} Cuniah, appuyée par conseiller Paradis, propose :

QUE le rapport en date du 12 septembre 2023 intitulé « *Mandat de vérification interne 2023-2024* » soit reçu.

QUE le « *Mandat de vérification interne 2023-2024* » soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉES

10. RÉCEPTION EN PUBLIC DES RAPPORTS TRANSFÉRÉ DE LA SÉANCE HUIS CLOS DU 12 SEPTEMBRE 2023

M^{me} Ndzana, appuyée par Conseiller Paradis, propose :

QUE le rapport suivant transféré de la séance huis clos soit reçu :

- Rapport sommaire des suivis de la mise en œuvre des plans d'action de l'administration ;
- Rapport sommaire des résultats du mandat de conformité portant sur a PPN 119 d'équité et d'éducation inclusive.

ADOPTÉES

11. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

Les dates des prochaines rencontres se tiendront via TEAMS :

- 7 novembre 2023
- 6 février 2024
- 4 juin 2024

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

À **17 h 51**, l'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Cuniah, appuyée par conseiller Oger, propose :

QUE la réunion est levée.

ADOPTÉE

**Le surintendant des affaires
et trésorier**

Jason Rodrigue

Le président du comité

Benoit Fortin

Le 7 novembre 2023

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : État de l'avancement des projets de vérification interne

Veillez recevoir le tableau de bord sommatif sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne présenté par l'Équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires de langue française de l'Ontario (EPVI).

Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 7 novembre 2023 sur l'« État de l'avancement des projets de vérification interne » soit reçu.

Préparé et présenté par :

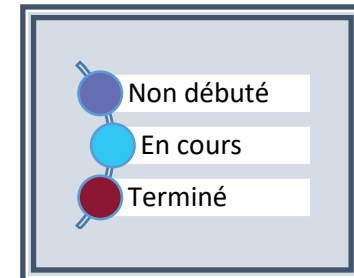
Le surintendant des affaires et trésorier,
Jason Rodrigue

p.j. (1)

État de l'avancement des projets de vérification interne 2023-2024

Pour le comité de vérification du Conseil scolaire Viamonde

Statut d'avancement



#	Activités / Objectifs	Date de début	Statut d'avancement	Date de fin	Commentaires / Progrès	Présentation au CV
1.	Programmes et services de soutien aux élèves <ul style="list-style-type: none"> La vérification vise à évaluer les mesures mises en place par l'administration du conseil scolaire pour adapter son offre de programmes et services de soutien aux besoins émergents de sa clientèle scolaire actuelle et future en fonction de son environnement et des tendances socio-économiques, afin de s'acquitter le plus efficacement possible de son mandat en fonction de ses priorités stratégiques. 	Novembre 2023	En cours	Mai 2024	L'avis de lancement du mandat fut envoyé. Une rencontre préliminaire pour planifier le mandat sera organisée pour la fin novembre.	Juin 2024
2.	Vérifications continues (conformité aux exigences) <ul style="list-style-type: none"> La vérification continue vise à évaluer la conformité par rapport à une ou deux exigences réglementaires. 	Octobre 2023	En cours	Juin 2024	L'exigence réglementaire retenue pour le mandat de conformité est celle qui porte sur la Politique/Programmes Note (PPN) 59 – Administration de tests psychologiques et évaluation des élèves. Le travail d'examen débutera sous peu pour l'ensemble des conseils scolaires.	Septembre 2024
3.	Suivis (vérifications antérieures) <ul style="list-style-type: none"> Suivis sur la mise en oeuvre des plans d'action prévus en réponse aux recommandations issues des vérifications antérieures menées par l'ÉPVI, selon les échéanciers établis. 	Juin 2024	Non débuté	Août 2024	S.O.	Septembre 2024

Le 7 novembre 2023

PUBLIC

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : Sélection d'un membre externe au comité de vérification

Le 8 juin 2021, le comité de vérification a approuvé le renouvellement du mandat de Ouma Cuniah en tant que membre externe au comité de vérification pour un deuxième mandat de trois ans.

La charte du comité de vérification stipule que les membres externes du CV ne peuvent effectuer plus de deux mandats, à moins que le Conseil ait affiché le poste pendant au moins 30 jours et que le comité de sélection n'ait trouvé aucun candidat acceptable éventuel. Il est donc nécessaire de réafficher l'annonce pour un membre externe.

L'annonce en annexe est proposée pour affichage.

Le président du comité de vérification, le surintendant des affaires et le directeur de l'éducation par intérim seront responsables d'assurer le recrutement et sélection d'un membre externe.

La date d'entrée en fonction du nouveau membre externe sera le premier juin 2024.

Il est recommandé :

QUE le rapport sur la « Sélection d'un membre externe au comité de vérification » en date du 7 novembre 2023 soit reçu.

QUE le Comité de vérification mandate le président du comité de vérification, le surintendant des affaires et le directeur de l'éducation par intérim d'assurer le recrutement et sélection d'un membre externe au comité de vérification.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des affaires et trésorier
Jason Rodrigue

p.j. (1)

Le Conseil scolaire Viamonde recherche une ou un bénévole pour représenter la communauté au sein de son comité de vérification

Le Conseil scolaire Viamonde est à la recherche d'une ou d'un membre de la communauté possédant une expertise solide dans le domaine des finances ainsi qu'une bonne connaissance du monde des affaires pour se joindre à son comité de vérification. Le mandat d'une durée de trois ans commencera le 1^{er} juin 2024.

Le comité de vérification est composé de trois membres du Conseil et de deux membres indépendants provenant de l'ensemble de la communauté. Le rôle principal du comité de vérification consiste à aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance. Les responsabilités du comité de vérification couvrent les domaines clés suivants : le processus de communication de l'information financière, le cadre de contrôle interne, les pratiques de gestion du risque, le rendement et la fonction des vérificateurs internes et externes du Conseil ainsi que la conformité du Conseil avec ses obligations prescrites par la loi. Le comité se réunit par voie électronique ou en personne au moins trois fois par an, en plus des réunions ad hoc au besoin. Une formation formelle sera offerte à la personne intéressée afin de clarifier le rôle et les responsabilités des comités de vérification au sein des conseils scolaires.

Critères d'admissibilité :

- posséder une expérience suffisante en comptabilité, en gestion financière de niveau supérieur ou d'autres expériences pertinentes de la gestion des affaires pour comprendre les normes en matière de vérification et de comptabilité du secteur public.
- ne pas travailler pour le Conseil ou un autre conseil scolaire de district ou une autorité scolaire, ou être administrateur de l'un de ceux-ci.
- ne pas avoir de membres de sa famille incluant enfant ou conjoint qui travaille actuellement pour le Conseil.

Présentation des candidatures

Les candidates ou les candidats qui possèdent des compétences nécessaires et qui souhaitent siéger sur le comité de vérification sont invités à faire parvenir une lettre de motivation et leur curriculum vitae au plus tard le 5 janvier 2023 à 16 h, à :

Jason Rodrigue
Surintendant des affaires et trésorier
Conseil scolaire Viamonde
rodriguej@csviamonde.ca

Il est possible qu'une entrevue téléphonique soit requise pour les candidates et les candidats dont le nom figurera sur une liste restreinte. Pour en savoir plus sur le Conseil scolaire Viamonde, rendez-vous à l'adresse www.csviamonde.ca.

Le 7 novembre 2023

PUBLIC

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : Évaluation du rendement du vérificateur externe

Selon le Règlement de l'Ontario 361/10, le comité de vérification doit examiner au moins une fois par exercice le rendement du vérificateur externe. De plus, l'évaluation peut servir à faciliter l'élaboration de critères pour de futurs appels d'offres relatifs à des services de vérification externe.

L'outil d'évaluation proposé par l'Équipe provinciale de vérification interne est en annexe.

Chaque membre du comité de vérification est demandé de remplir le formulaire d'évaluation du rendement du vérificateur externe et le soumettre à la surintendance des affaires avant le 28 novembre 2023.

Un sommaire des résultats sera présenté par la surintendance des affaires pour discussion lors de la prochaine rencontre du comité de vérification. Une fois finalisés, les résultats seront communiqués au vérificateur externe.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 7 novembre 2023 sur l'« Évaluation du rendement du vérificateur externe » soit reçu.

QUE les membres du comité de vérification remplissent le formulaire d'évaluation du rendement du vérificateur externe et le soumet à la surintendance des affaires avant le 28 novembre 2022.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des affaires et trésorier,
Jason Rodrigue

p.j. (1)

Comité de vérification — Évaluation du rendement des vérificateurs externes

Objet de l'évaluation

Selon le Règlement de l'Ontario 361/10, le comité de vérification doit examiner au moins une fois par exercice le rendement du vérificateur externe. De plus, l'évaluation peut servir à faciliter l'élaboration de critères pour de futurs appels d'offres relatifs à des services de vérification externe.

En s'acquittant de cette responsabilité, le comité de vérification devrait répondre à la série de questions suivantes concernant les vérificateurs externes et solliciter également les commentaires de cadres administratifs clés du conseil au besoin. Comme dans tous les processus de collecte d'opinions, le comité de vérification devrait tenir compte des différentes perspectives et motifs des personnes qui interviennent dans ce processus d'évaluation.

Exercice				
Attentes	Règl. de l'Ont. 361/10	Oui	Non	S/O
Rapport financier - Vérification externe - Contrôles internes - Gestion des risques				
1. Le vérificateur externe a exposé les conditions de la mission de vérification dans une lettre annuelle de mission adressée au comité de vérification.	9 (4) 2. i	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Lors de la présentation des états financiers, le vérificateur externe a informé le comité de vérification des :				
a) principes comptables et points émergents	9 (1) 1. i	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) transactions financières complexes ou inhabituelles	9 (1) 1. ii	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) jugements importants et estimations comptables du conseil scolaire	9 (1) 1. iii	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) écarts des principes comptables, le cas échéant.	9 (1) 1. iv	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Le vérificateur externe a communiqué avec le comité de vérification sur tous les points importants qui ont découlé de la vérification externe annuelle, le cas échéant, comme :				
a) les résultats de la vérification externe annuelle	9 (1) 2. i	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) les difficultés rencontrées au cours du travail du vérificateur externe	9 (1) 2. ii	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) tous changements importants que le vérificateur externe a apportés au plan de vérification	9 (1) 2. iii	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) tous désaccords importants entre le vérificateur externe et l'administration	9 (1) 2. iv	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) toute déficience de contrôle détectée et des recommandations concernant les domaines à améliorer	9 (2) 2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) les risques importants.	9 (6) 1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Le rapport du vérificateur externe était complet et clair, car il : - indiquait le titre de chaque état qui constitue les états financiers - renvoyait au sommaire des conventions comptables et aux notes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> - aux états financiers - faisaient la distinction entre les responsabilités de l'administration et celles du vérificateur externe - décrivait la portée de l'examen du vérificateur externe - contenait une opinion ou une affirmation qu'il était impossible d'exprimer une opinion. 				
5. La vérification externe et la présentation des états financiers ont été complétées dans le délai convenu.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Le comité de vérification estime que le vérificateur externe est demeuré indépendant du conseil scolaire et objectif en dépit des services liés ou non liés à la vérification qu'il fournit au conseil scolaire.	9 (4) 3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Le vérificateur externe a rencontré le comité de vérification sur demande pour discuter de tous points qui devraient être discutés.	9 (4) 4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Généralités	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Commentaire
8. Le comité de vérification est satisfait de la planification et de l'exécution de la vérification, y compris des activités coordonnées avec le vérificateur interne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. Le vérificateur externe a fait preuve de professionnalisme et a maintenu une communication ouverte et claire avec le comité de vérification.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10. Le comité de vérification estime que les membres de l'équipe de vérification externe possédaient l'expérience et les qualifications requises de vérificateurs externes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11. Dans l'ensemble, le vérificateur externe a répondu aux attentes du comité de vérification.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Veillez fournir tous autres commentaires pertinents sur votre expérience avec les vérificateurs externes :				

Le 7 novembre 2023

PUBLIC

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : Fin du mandat du vérificateur externe

ANTÉCÉDENTS

Le 12 avril 2019, le Conseil a approuvé la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l à titre de vérificateur externe du Conseil pour un contrat de 5 ans.

SITUATION ACTUELLE

Le contrat terminant avec la présentation des états financiers 2022-2023, le Conseil doit débiter un processus de sélection d'un vérificateur externe conformément à la politique 2,200 – Approvisionnement.

Le Conseil mandatera le Centre d'excellence en approvisionnement FRANCOachat de lancer un processus d'approvisionnement concurrentiel ouvert dans le but d'établir un nouveau contrat de 5 ans pour les services de vérification externe.

Le comité d'évaluation des soumissions sera composé des personnes suivantes :

Amy Mahler, direction des services administratifs
Tricia Verreault, surintendance exécutive de l'éducation
Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier

Les résultats de l'appel d'offres seront présentés à la rencontre du comité de vérification le 6 février 2024, afin que celle-ci puisse confirmer leur accord et recommander la sélection d'un vérificateur externe à la rencontre du Conseil de février.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport sur la « Fin du mandat du vérificateur externe » en date du 7 novembre 2023 soit reçu.

QUE le comité de vérification mandate l'administration d'entreprendre un processus d'approvisionnement concurrentiel ouvert afin d'établir un nouveau contrat de 5ans pour les services de vérification externe.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des affaires et trésorier,
Jason Rodrigue